

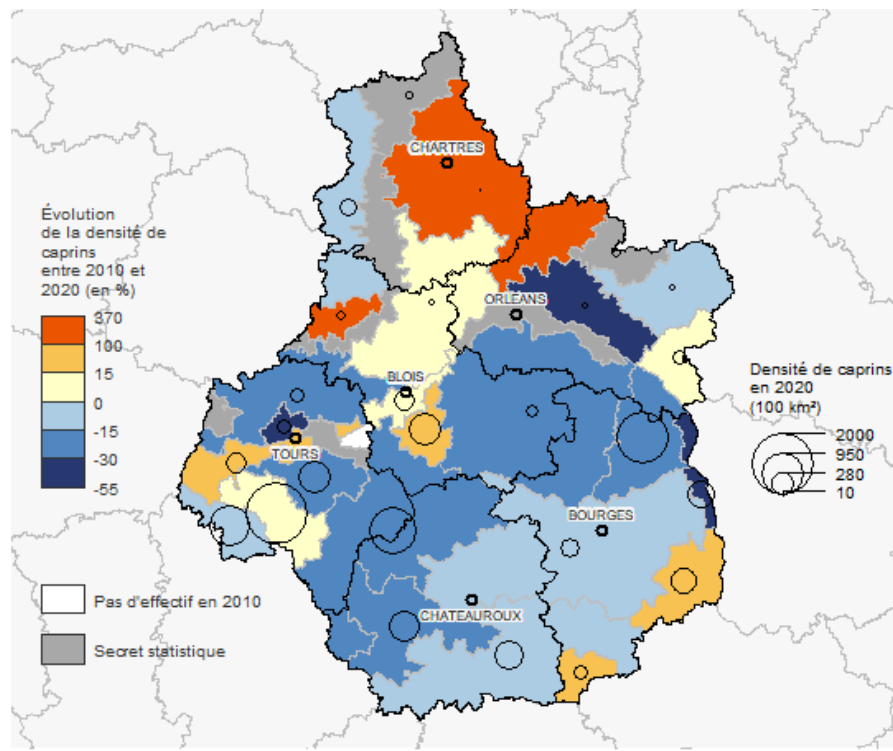
Recensement agricole 2020

LES CAPRINS

Érosion du cheptel caprin en Centre-Val de Loire : des élevages caprins moins nombreux, mais plus grands et plus spécialisés

L'élevage caprin diminue en Centre-Val de Loire, en nombre d'élevages comme en nombre de têtes. La région détient cependant 10 % du cheptel national, réparti dans 648 exploitations. Les troupeaux s'agrandissent et sont plus grands que la moyenne métropolitaine. Le nombre d'exploitations individuelles s'érode, au profit de formes sociétaires variées, mais le capital reste en grande partie aux mains des exploitants actifs. La main d'œuvre chute alors que la productivité augmente sur les dix dernières années. Les chefs d'exploitations sont de plus en plus formés, avec un niveau d'étude plus élevé que dans les autres filières régionales. Le renouvellement des générations reste délicat, avec des exploitants vieillissants dont l'avenir des fermes est souvent incertain. La production de lait de chèvre bio progresse, mais reste inférieure à la moyenne nationale. La production sous SIQO augmente et dépasse largement la moyenne métropolitaine.

Densité et évolution de caprins par région agricole en Centre-Val de Loire



Sources : ©IGN-BD Carto - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Conception DRAAF Centre-Val de Loire – octobre 2023

Érosion du cheptel et augmentation de la production brute standard

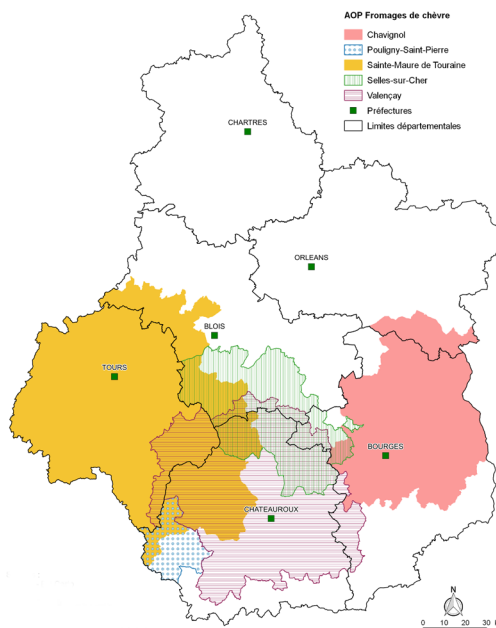
Avec 135 405 caprins répartis dans 648 exploitations, le Centre-Val de Loire détient 5 des 15 AOP lait de chèvre du territoire français. Les effectifs de caprins se concentrent principalement autour des aires AOP dans le Sud de la région. Entre 2010 et 2020, le cheptel s'érode de 11,5 % en Centre-Val de Loire. La baisse est beaucoup moins marquée en France métropolitaine (- 0,6 %). Au sein de la région, l'Indre-et-Loire et l'Indre sont les départements les plus laitiers avec chacun 32 % du cheptel régional, le Cher suit avec 22 %. Le premier enregistre néanmoins une baisse de son cheptel moins importante : - 7,9 % contre - 13,2 % pour le deuxième sur les dix dernières années. Le département du Loiret,

5^e détenteur régional, enregistre la plus forte baisse de cheptel entre 2010 et 2020 (- 23,9 %). L'Eure-et-Loir, qui détient le plus faible nombre de caprins de la région (moins de 1 %), est le seul département dont le cheptel progresse, + 3,6 % en dix ans. La diminution du nombre d'exploitations régionales détenant des caprins est encore plus marquée : - 29,6 %. Cette baisse est similaire au niveau national (- 30,4 %) et plus importante que celle de l'ensemble des exploitations de la région (- 20,6 %). Dans l'Indre et le Cher, en 10 ans, ce sont plus d'un tiers des ateliers de caprins qui ont disparu (respectivement - 35,9 % et - 33,5 %). La production brute standard moyenne (PBS) des exploitations d'élevage caprin régional progresse de 18,4 % entre 2010 et 2020, contre 16,1 % en moyenne métropolitaine. Ces valeurs sont proches de celles de l'ensemble des exploitations régionales, dont la PBS a augmenté de 17 % entre 2010 et 2020 (19 % au niveau national). Les exploitations ayant des caprins contribuent pour 3,7 % de la PBS de l'agriculture régionale (4,1 % en 2010). Au niveau national, les exploitations ayant des caprins contribuent pour 2,2 % de la PBS en 2020 contre 2,5 % en 2010.

Agrandissement des troupeaux et augmentation de la SAU

Parallèlement, les troupeaux s'agrandissent, passant d'une taille moyenne de 166 à 209 caprins entre 2010 et 2020. La taille des troupeaux régionaux est bien supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 132 caprins par troupeau en 2020. Les petits troupeaux de moins de 50 caprins et de 50 à 99 caprins sont ceux qui ont le plus diminué entre 2010 et 2020 (respectivement de 40,7 % et 41,9 %). Les grands élevages d'au moins 300 caprins sont les seuls à avoir augmenté (+ 5,3 %) et représentent en 2020 25 % des exploitations caprines régionales, contre 16 % en 2010. Ces grands troupeaux regroupent 58 % du cheptel régional, contre 46 % en 2010. L'agrandissement des troupeaux

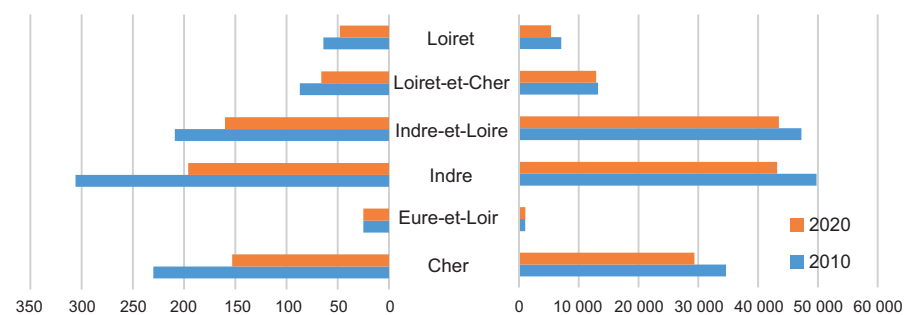
Aires géographiques des AOP fromagères



Sources : © IGN - BD Carto - INAO - DRAAF Centre-Val de Loire
Conception DRAAF Centre-Val de Loire - 2023

Graphique 1

Nombre d'exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire / Effectifs de caprins en Centre-Val de Loire

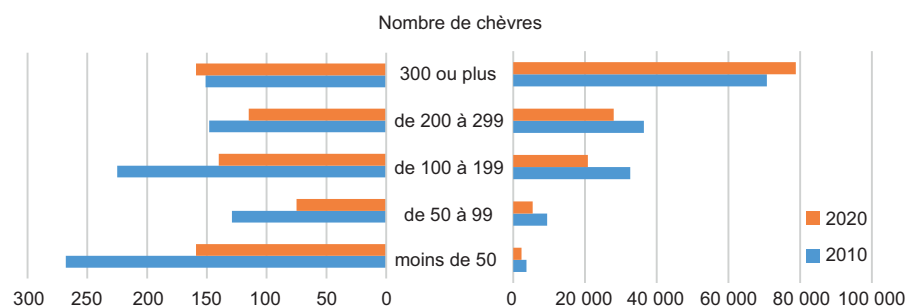


Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

Graphique 2

Seuls les grands troupeaux augmentent en nombre et en taille

Nombre d'exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire / Effectifs de caprins en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020
Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

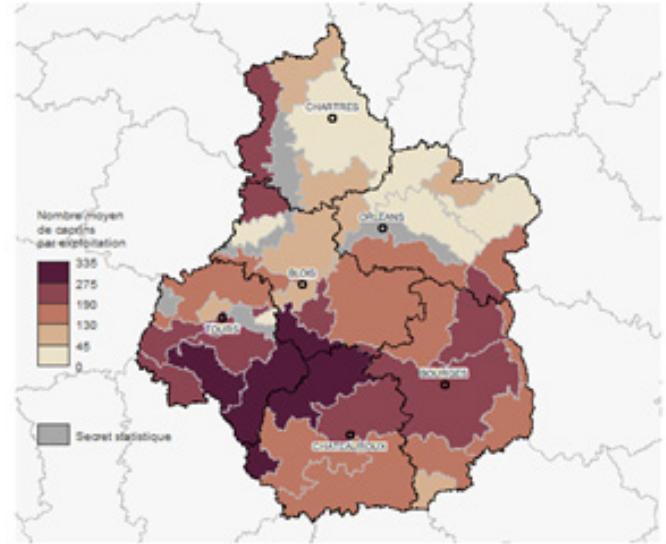
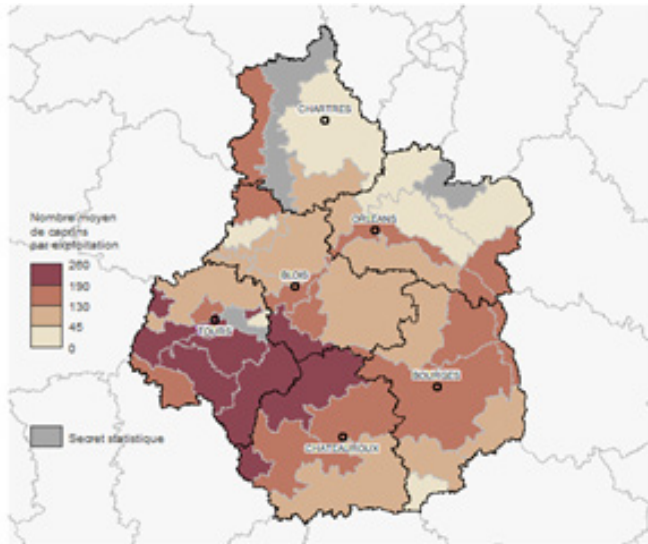
s'accompagne d'une augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) par exploitation. La SAU moyenne a ainsi progressé de 22,8 % en 10 ans, passant de 79 ha en 2010 à 97 ha

en 2020. La surface fourragère moyenne des exploitations caprines est de 48 ha (+ 33,3 %), dont 25 ha de surface toujours en herbe (+ 78,6 %).

Taille moyenne des cheptels de caprins par région agricole

En 2010

En 2020



Sources : © IGN - BD Carto - Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

Conception DRAAF Centre-Val de Loire - 2023

Spécialisation des exploitations

La majeure partie (70 %) des exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire sont spécialisées « ovins et/ou caprins et/ou autres herbivores », alors qu'elles n'étaient que 59 % en 2010. Ces exploitations spécialisées détiennent 81 % du cheptel de caprins régional, contre 75 % en 2010. En deuxième position viennent les exploitations spécialisées en polyculture-et/ou polyélevage qui concentrent 19 % des élevages de caprins (26 % en 2010) et détiennent 16 % du cheptel caprin régional (21 % en 2010). En troisième position viennent les exploitations spécialisées en grandes cultures qui représentent 5 % des élevages en 2020, une part stable depuis 2010, mais avec seulement 1 % du cheptel caprin. Bien qu'en augmentation, le nombre moyen de caprins de ces exploitations reste faible, passant de 36 en 2010 à 41 en 2020. Les exploitations spécialisées bovins passent au quatrième rang en nombre d'exploitations, mais gardent leur troisième position pour le cheptel détenu. Les élevages caprins des exploitations spécialisées en bovins se sont concentrés, passant de 73 exploitations détenant 42 caprins en moyenne en 2010

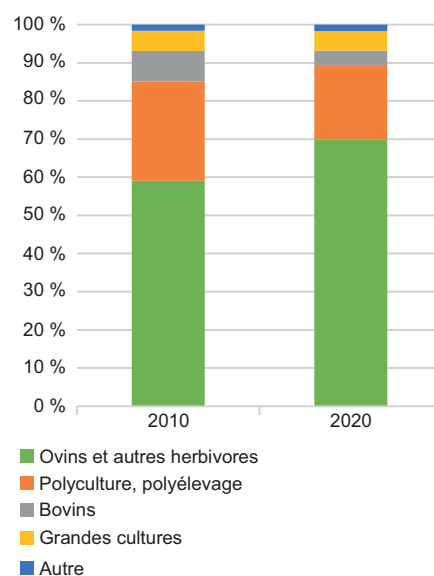
à 25 exploitations qui détiennent 71 caprins en 2020. Les petits ateliers ont disparu de ces exploitations. Au niveau national, les exploitations spécialisées en « ovins et/ou caprins et/ou autres herbivores » représentent 70 % des élevages caprins (61 % en 2010) et 86 % des têtes (85 % en 2010).

Le phénomène de concentration s'illustre également par la PBS. Le nombre d'exploitations ayant des caprins dont la PBS est supérieure à 100 000 euros diminue mais leur part augmente : entre 2010 et 2020 le nombre d'exploitations concernées passe de 582 à 435 alors que leur part parmi l'ensemble des exploitations ayant des caprins passe de 63 % à 67 %.

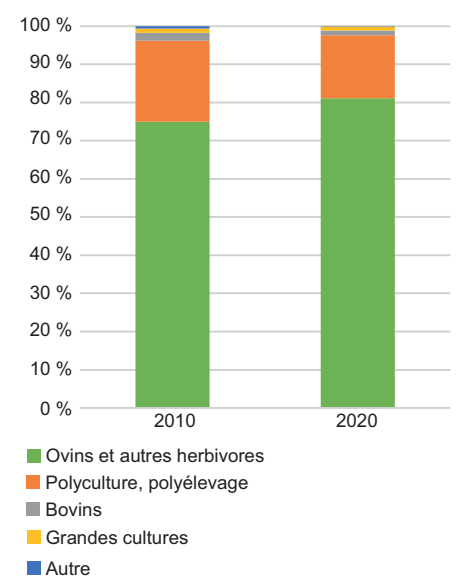
Graphique 3 et 4

Les exploitations ayant des caprins se spécialisent

Répartition des exploitations ayant des caprins par OTEX en Centre-Val de Loire



Répartition des effectifs caprins par OTEX en Centre-Val de Loire



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

Agrandissement des exploitations

Les exploitations ayant des caprins sont en moyenne de plus grande dimension économique que l'ensemble des exploitations régionales. En effet, 67 % des exploitations ayant des caprins sont au sein de moyennes ou grandes exploitations, alors que ces tailles économiques ne représentent que 58 % de l'ensemble des exploitations en Centre-Val de Loire. 92 % des caprins de la région sont dans des exploitations moyennes ou grandes. La situation était assez semblable en 2010 où 63 % des élevages caprins se retrouvaient dans des exploitations moyennes ou grandes qui concentraient 90 % du cheptel. Le statut des exploitations ayant des caprins évolue aussi : la part des exploitants individuels diminue, passant de 59 % à 48 %, au profit des EARL, dont la part passe de 25 % à 28 % et des GAEC, dont la part passe de 11 % à 17 % entre 2010 et 2020. Toutes exploitations confondues, on constate également une diminution de la part des exploitants individuels alors que la part des GAEC reste stable.

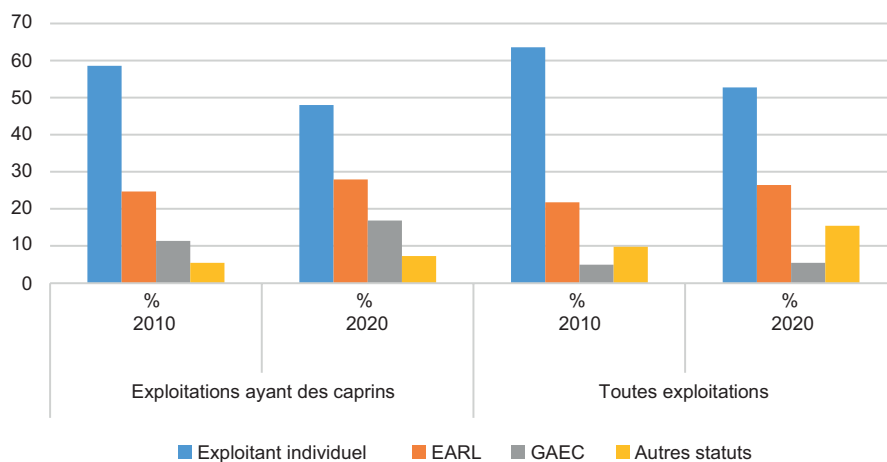
Détention du capital et des terres

Au sein des exploitations individuelles et des GAEC, l'intégralité du capital est, par définition, détenue par les exploitants. Pour les 228 élevages de caprins sous d'autres formes sociétaires (EARL, SCEA, SAS, SA...), seulement 11 voient leur capital être détenu en totalité par des personnes (morales ou physiques) ne travaillant pas dans les exploitations. Pour 93 % des formes sociétaires, les personnes travaillant sur les exploitations détiennent au moins la moitié du capital, et pour 75 %, l'intégralité du capital est détenue par les travailleurs.

Sur les 28 % de SAU travaillées par les exploitants individuels, 33 % leur appartiennent et 65 % sont louées en fermage. La répartition

Graphique 5

Répartition des exploitations selon leur statut juridique



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

entre propriété et fermage est similaire à celle de 2010, mais les exploitants individuels utilisaient 36 % de la SAU des exploitations ayant des caprins. Sur les 72 % de SAU des formes sociétaires (64 % en 2010), la répartition des faire-valoir a beaucoup évolué entre 2010 et 2020 : le fermage auprès d'un tiers a diminué, passant de 62 % à 47 % de la SAU, alors que la mise à disposition par des associés (propriétaires ou locataires) est passée de 35 % en 2010 à 44 % en 2020. Cela traduit le fait que les exploitants individuels passés à des formes sociétaires ont conservé la main sur les terres à leur disposition. On note toutefois une

augmentation des terres en propriété des entreprises, qui passent de 3 % de la SAU des formes sociétaires en 2010 à 8 % en 2020 (+ 2 160 ha).

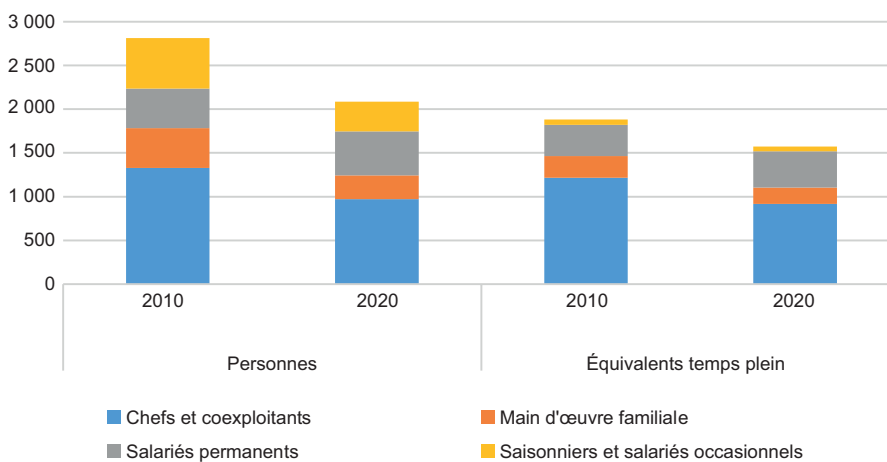
Diminution de la main d'œuvre

Les exploitations d'élevage de caprins comptaient 2 813 personnes actives en 2010 et n'en comptent plus que 2 084 en 2020, soit une baisse de 26 %. En termes d'ETP (équivalents temps plein), la diminution est nettement plus faible (- 16 %). Les élevages de caprins passent de 1 881 à 1 573 ETP entre 2010 et 2020. La main d'œuvre saisonnière et occasionnelle est la plus touchée par la diminution en nombre

Graphique 6

Moins de main d'œuvre dans les exploitations

Répartition et évolution de la main-d'œuvre en Centre-Val de Loire dans les exploitations ayant des caprins



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire

de personnes (- 42 %), mais ne baisse que de 12 % en ETP, l'aide apportée à temps partiel sur l'année par ces travailleurs semble donc être plus importante, individuellement. La main d'œuvre familiale baisse également de 40 %, mais la baisse en ETP n'est que de 24 %. Parmi la main d'œuvre familiale, la baisse concerne les non-salariés familiaux (- 261 personnes) tandis que les salariés familiaux sont plus nombreux (+ 78 personnes). Les chefs d'exploitation et coexploitants perdent 27 % des effectifs, ce qui représente 25 % de baisse en ETP. Le nombre de salariés permanents progresse (+ 11 %) et gagne 16 % en ETP. C'est dans le Loiret que la main d'œuvre totale a le plus baissé (- 31 % des ETP), et elle y est en baisse quel que soit le type de main d'œuvre. L'Eure-et-Loir est le seul département où la main d'œuvre totale progresse (+ 12 % en ETP) malgré une baisse de la main d'œuvre non familiale permanente (- 24 % en ETP). L'Indre-et-Loire connaît la plus forte augmentation de main d'œuvre non familiale permanente (+ 32 % en ETP) alors que les chefs d'exploitation et coexploitants y baissent de 22 % en nombre et en ETP. Enfin, si l'emploi de main d'œuvre saisonnière diminue

sur la région entre 2010 et 2020 (- 12 %), il augmente pour trois des six départements : l'Eure-et-Loir avec + 132 %, le Loir-et-Cher avec + 25 % et l'Indre-et-Loire avec + 13,1 %.

Le nombre d'exploitantes diminue plus que le nombre d'exploitants

En Centre-Val de Loire, 36 % des exploitants détenant des caprins sont des femmes, une part en diminution d'un point par rapport à 2010. Cette part est bien supérieure à celle de l'ensemble des exploitations, dont la part de femmes s'élève à seulement 22 % en 2020. La région est désormais autant féminisée que la métropole, ce qui n'était pas le cas en 2010 où le Centre-Val de Loire comptait plus de femmes ayant des caprins que la métropole (37 % contre 33 %). Au final, la région a perdu 30 % de ses exploitantes avec atelier caprins sur les dix dernières années, contre une perte de 25 % de leurs homologues masculins. Ce phénomène est inversé au niveau métropolitain où la baisse du nombre de femmes est moins importante que celle du nombre d'hommes : respectivement - 14 % et - 28 %.

Augmentation du niveau de formation

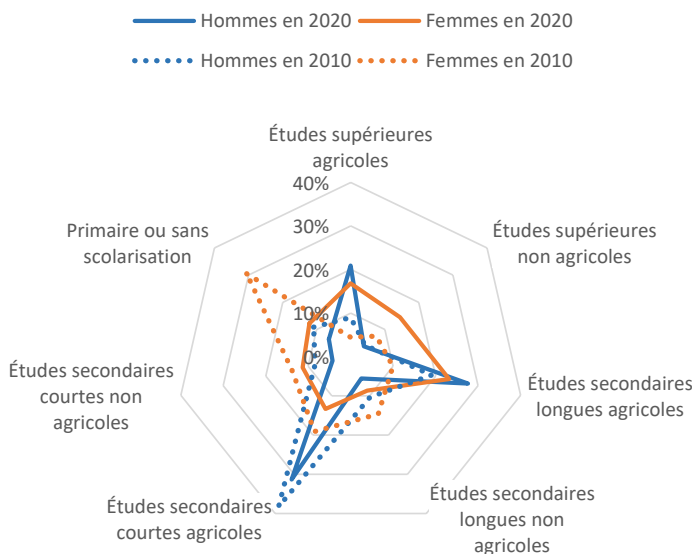
L'usage du numérique progresse pour aider les éleveurs à faire face à l'agrandissement des troupeaux et l'augmentation de la technicité. En 2020, 47 % des exploitations détenant des caprins utilisent un outil de gestion (suivi des cultures, gestion du troupeau...) et 13 % utilisent un outil pour l'observation de l'élevage. C'est plus que la moyenne nationale, dont les parts s'élèvent à respectivement 31 % et 8 %. Par rapport aux autres régions, le Centre-Val de Loire se classe première sur l'utilisation d'un outil de gestion et cinquième sur l'utilisation d'un outil pour l'observation des troupeaux. Comparées à l'ensemble des exploitations de la région, celles détenant des caprins ont une utilisation plus importante du numérique. En effet, pour ces premières, l'utilisation de logiciel de gestion et de logiciel de suivi des troupeaux est de respectivement 46 % et 6 %.

Sur les 971 exploitants détenant des caprins, 78 % ont un diplôme agricole (73 % pour l'ensemble des exploitations de la région). Parmi les femmes, 66 % ont un diplôme agricole, contre 85 % pour les hommes. Mais les femmes sont surreprésentées parmi ceux dont le diplôme le plus élevé correspond à des études supérieures non agricoles, avec un taux de femmes de 68 %, alors qu'elles ne représentent que 36 % des éleveurs de caprins. Globalement, le niveau de formation augmente puisqu'en 2010, les parts d'exploitants ayant une formation agricole étaient de 66 % pour l'ensemble des exploitations et de 70 % pour celles détenant des caprins. Parmi les détenteurs d'un diplôme agricole en tant que diplôme le plus élevé parmi les éleveurs de caprins, 37 % ont fait des études secondaires longues (29 % en 2010) et 28 % ont fait des études supérieures (14 % en 2010). Tous domaines confondus, général ou agricole, le diplôme le plus élevé prédominant chez les hommes

Graphique 7

Une formation de plus en plus longue et de plus en plus agricole

Répartition des exploitant(e)s ayant des caprins par niveau de formation en 2010 et en 2020



Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

correspond à des études secondaires courtes agricoles (31 % d'entre eux en 2020), ce qui était déjà le cas en 2010 de manière plus marquée (38 %). Chez les femmes, le diplôme qui arrive en première position en 2020 correspond à des études secondaires longues agricoles (23 %), alors qu'en 2010 le niveau le plus représenté était le niveau primaire ou sans scolarisation (30 %).

Les détenteurs de caprins se forment de plus en plus en continu : ils étaient 14 % en 2010 et sont 22 % en 2020 à avoir suivi une formation courte agricole au cours des 12 derniers mois. C'est plus que pour l'ensemble des exploitants pour lesquels cette part est stable, à 17 %.

Difficulté du renouvellement

Même si les exploitants ayant des caprins dans la région sont en moyenne 4 ans plus jeunes que l'ensemble (48 ans, contre 52 ans), ils sont d'un an plus âgés que ceux exerçant en 2010. Ils sont également plus âgés d'un an par rapport à la moyenne métropolitaine.

En Centre-Val de Loire, l'écart d'âge moyen entre l'ensemble des éleveurs de caprins (48 ans) et ceux ayant des élevages de 50 caprins ou plus (47 ans) est identique à celui de 2010 (un an). La part des moins de 40 ans parmi les éleveurs de caprins passe de 25 % en 2010 à 26 % en 2020, une progression d'un point, comme parmi l'ensemble des chefs d'exploitations de la région (de 18 % en 2010 à 19 % en 2020). La part des moins de 40 ans diminue chez les hommes, passant de 18 % à 17 % entre 2010 et 2020 mais augmente chez les femmes, passant de 7 % à 9 % entre 2010 et 2020. Le département de l'Indre se démarque avec seulement 20 % de moins de 40 ans.

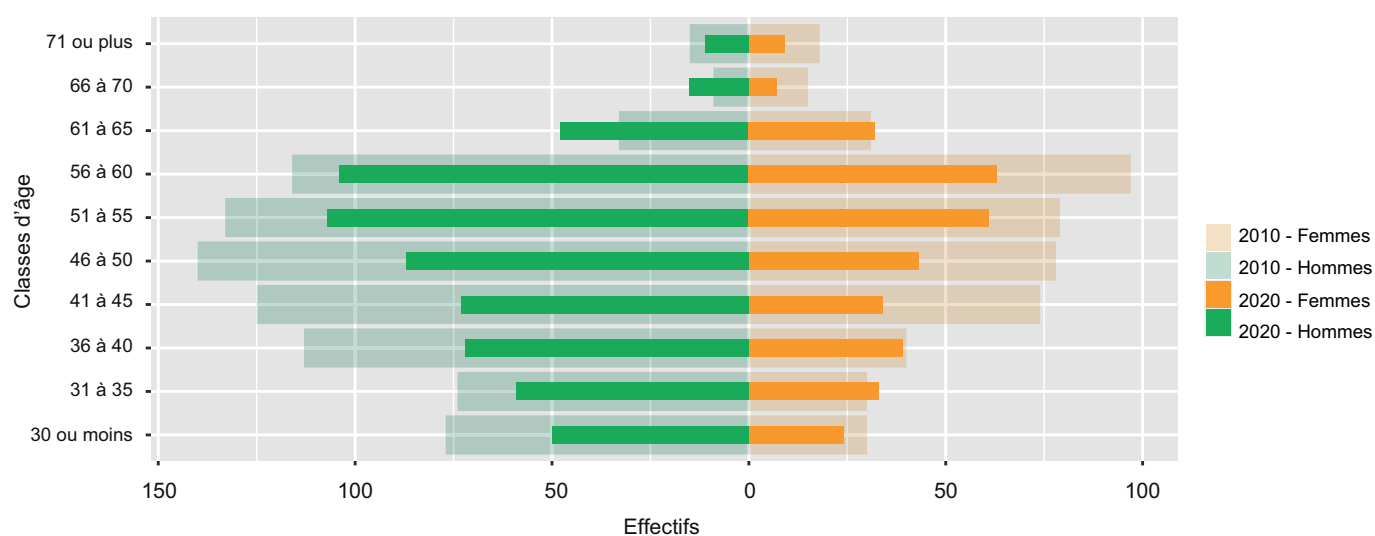
Avec 30 % de 56 ans ou plus dans la région (25 % en 2010), ce sont 289 chefs ou coexploitants sur les 971 élevant des caprins, qui devraient arrêter leur activité dans les dix ans à venir. Si la tendance passée se poursuit, le renouvellement ne pourra pas être assuré. Entre 2001 et 2010, 223 chefs d'exploitation se sont installés avec des caprins, à 37 ans en moyenne au moment de l'installation.

Sur la décennie passée, entre 2011 et 2020, seulement 177 chefs se sont installés, mais un peu plus jeunes, 35 ans en moyenne au moment de l'installation.

Ce non renouvellement des exploitants agricoles n'est pas entièrement compensé par la concentration des exploitations. En effet, pour gérer des exploitations de plus en plus grandes, la main d'œuvre moyenne par exploitation augmente, en nombre et en ETP, que ce soit au niveau des chefs et coexploitants, de la main d'œuvre familiale et salariée ou des occasionnels/saisonniers, mais pas suffisamment pour couvrir les pertes. Entre 2010 et 2020, le nombre moyen de chefs par exploitation passe de 1,4 à 1,5, et en ETP on passe de 1,3 à 1,4. Sur l'ensemble de la main d'œuvre (hors prestation), le nombre moyen d'ETP par exploitation passe de 2 à 2,4. Le recours à la prestation se développe également. En 2010, 51 % des exploitations avaient recours à de la prestation externe, en 2020 cette part monte à 57 %. C'est un peu plus que l'ensemble des exploitations, qui ne sont que la moitié à y avoir recours.

Graphique 8

Âge des chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs en 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Champ : exploitations ayant des caprins en Centre-Val de Loire
Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Des reprises mieux préparées que dans les autres secteurs agricoles

18 % des exploitations ont au moins un chef de 60 ans ou plus. Parmi elles, le chef n'envisage pas de départ dans l'immédiat pour 30 % des cas, 28 % ne savent pas ce qu'ils vont faire, 4 % pensent voir leurs exploitations disparaître au profit de l'agrandissement d'une ou plusieurs autres et 34 % ont déjà prévu la reprise (29 % par un membre de la famille et 5 % par un tiers non membre de la famille). La situation est donc légèrement meilleure que pour l'ensemble des exploitations de la région concernées, car la reprise n'est prévue que dans 30 % des exploitations concernées.

Augmentation de la productivité

La main d'œuvre présente au sein des élevages de caprins assume davantage d'animaux et de surfaces qu'en 2010. En effet, en moyenne, 1 ETP gérait 81 caprins et 39 ha en 2010, alors qu'en 2020, le même ETP s'occupe de 86 caprins et 40 ha. Entre 2010 et 2020, on observe donc une augmentation de la main d'œuvre moyenne au sein d'exploitations de plus en plus grandes, ainsi qu'une augmentation de la productivité de la main d'œuvre au sein de ces exploitations. Le nombre de caprins par ETP a progressé de 6 % et les surfaces exploitées par ETP de 3 %. C'est dans l'Eure-et-Loir que la croissance est la plus forte sur les surfaces exploitées par ETP (54 ha par ETP en 2020, soit + 33 ha en dix ans), alors que c'est l'Indre qui connaît la plus importante progression de caprins par ETP (103 caprins par ETP en 2020, soit + 14 caprins en dix ans).

Le bio est minoritaire, contrairement aux SIQO

Seulement 7 % des élevages caprins sont certifiés bio ou en conversion, et représentent 4 % du cheptel caprin régional. C'est bien en-dessous des résultats nationaux, où le bio concerne 17 % des ateliers caprins et 10 % du cheptel français. Le cheptel moyen des ateliers bio régionaux est en moyenne 2 fois plus petit qu'en conventionnel (112 caprins en bio, contre 216 en conventionnel), alors que la moyenne française est de 79 caprins en cheptel bio contre 142 en conventionnel. Au sein de la région, l'Eure-et-Loir se distingue par un cheptel bio moyen plus important qu'en conventionnel : 62 caprins bio contre 41 en conventionnel. Plus gros détenteur caprin de la région, l'Indre-et-Loire est également le département possédant le plus de troupeaux engagés en bio (15 exploitations). Le nombre de caprins dans les ateliers bio de ce département est en moyenne de 141, contre 285 en conventionnel.

Avec 5 des 15 AOP fromages de chèvres (Chavignol, Pouligny-Saint-Pierre, Sainte-Maure de Touraine, Selles-Sur-Cher, Valençay) présentes en Centre-Val de Loire, les exploitations engagées dans un signe officiel de qualité (AOC ou AOP) sont majoritaires : elles représentent 53 % des exploitations caprines de la région en 2020, alors qu'elles n'étaient que 31 % en 2010. Au niveau national, seulement 13 % des ateliers caprins sont engagés dans une démarche de qualité en 2020. L'Indre-et-Loire arrive en tête des départements engagés dans un SIQO avec 68 % de ses exploitations (48 % en 2010).

Progression des circuits courts...

Entre 2010 et 2020, la vente en circuits courts a progressé, passant de 40 % à 50 % pour les exploitations ayant des chèvres. C'est un peu moins que la moyenne nationale, qui est de 55 %. La vente de produits laitiers en circuits courts a augmenté, passant de 37 % à 41 % (35 % de vente à la ferme). La moyenne en France métropolitaine est de 36 % en 2020 (25 % en 2010). En Centre-Val de Loire, le Loiret arrive en tête des départements, avec 69 % des exploitations ayant des chèvres vendant en circuits courts et 56 % vendant des produits laitiers.

... et de la diversification

Les exploitations ayant des caprins diversifient leurs activités : 44 % d'entre elles ont une activité de diversification ou de transformation. 42 % font de la transformation de lait (33 % en 2010) et 5 % vendent ou mettent à disposition des surfaces pour l'énergie solaire. Les élevages de caprins régionaux diversifient davantage leurs activités que leurs homologues des autres régions métropolitaines dont les parts sont respectivement de 34 % et 4 %. Au sein de la région, le Loiret est en tête pour la transformation de produits laitiers avec 54 % des exploitations concernées, et le Loir-et-Cher pour la vente ou la mise à disposition de surfaces pour l'énergie solaire avec 8 %.

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation. En Centre-Val de Loire, X % des exploitations ayant des caprins laitiers sont dirigées par un seul exploitant, X % sont dirigées par deux exploitants et X % par plus de deux exploitants.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Etude supérieure : titulaire d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, BTSA, DEUG...) ou supérieur (licence, maîtrise, master, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école...).

L'année d'installation correspond à l'année de première installation et n'est connue que pour le chef d'exploitation. Elle peut avoir eu lieu sur une exploitation différente de celle dirigée par le chef en 2020.

Glossaire

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

ETP : équivalent temps plein

SA : société anonyme

SAS : société par action simplifiée

SAU : surface agricole utilisée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrice : Anaïs POU MOT
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023